

Programme d'Intérêt Général (PIG) pour le maintien à domicile des personnes âgées et contre la précarité énergétique



Communauté de Communes Sèvre et Loire

Albane ULVÉ

Service Habitat

Pôle aménagement et attractivité du territoire

84 rue Jean Monnet

44 450 DIVATTE SUR LOIRE

02 51 71 92 12

a.ulve@cc-sevreloire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Ce projet s'inscrit dans le cadre du PLH 2019-2024 de la CCSL.

Volet précarité énergétique :

- Améliorer la qualité du parc privé existant - objectif 40 dossiers par an / 45 dossiers par an en 2021 et 2022
- Intervenir en faveur de la réduction des charges (chauffage, électricité) des ménages
- Accompagner les ménages propriétaires occupants à revenu modeste dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur habitat

Volet maintien à domicile :

- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées dans un logement autonome – objectif 20 dossiers par an 50 dossiers par an en 2021 et 2022

TYPE D'AIDE

Financement d'une mission d'accompagnement des ménages dans l'élaboration de leur projet de rénovation de logement.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté de communes Sèvre et Loire.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Ménages modestes – revenus inférieurs aux plafonds Anah.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Revenus inférieurs aux plafonds Anah

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Montant des subventions ANAH à la CCSL :

Dossiers précarité énergétique :

- Part fixe : 35% du coût HT
- Part variable en fonction du nombre de dossiers : 560€ par dossier

Dossiers maintien à domicile :

- Part fixe : 35% du coût HT
- Part variable en fonction du nombre de dossiers : 300€ par dossier

Montant du marché entre CCSL et SOLIHA

- Montant total mission animation / suivi sur 3 ans : 33 360 € HT
 - Montant total estimatif mission accompagnement propriétaires sur 3 ans : 96 000 € HT
 - TOTAL TTC : 155 232 €
-

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

ANAH, SOLIHA

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

70 200€ (subvention à percevoir de l'ANAH viendra en déduction).

BILAN DE L'ANNEE PRECEDENTE

Depuis le début de l'action en octobre 2019 :

- 150 propriétaires occupants accompagnés ;
 - 45% de projets de rénovation énergétique et 55% de projets d'adaptation ;
-

OBSERVATIONS

Un avenant à la convention avec l'ANAH a été passé. Il augmente les objectifs pour les années 2021 et 2022.

